



Ministère des Affaires Sociales
Monsieur VÉRAN Olivier
14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

Paris le 21 janvier 2021

Lettre Recommandée avec AR
N° 1A 124 025 7891 9

Monsieur le Ministre,

Vous avez, à différentes reprises, félicité les employés et cadres des organismes de Sécurité sociale pour leur investissement et leur engagement dans la situation difficile que nous connaissons.

Vous avez eu des mots forts pour reconnaître et saluer le travail accompli chaque jour par le personnel pour assurer les missions de la Sécurité sociale.

Malheureusement, nos Fédérations constatent qu'à ce jour toutes vos déclarations ne se sont pas traduites par une reconnaissance concrète du travail fourni par le personnel.

En effet, lors de la Réunion paritaire nationale du 15 décembre 2020 relative aux salaires, le Directeur de l'UCANSS a indiqué que le Comex n'était pas en mesure de proposer une augmentation de la valeur du point.

Monsieur le Ministre, en dix ans la valeur du point n'a augmenté que de 0,50 %. La perte du pouvoir d'achat du personnel de Sécurité sociale est telle qu'aujourd'hui le salaire minimum professionnel correspond à quelques euros près au SMIC.

Le dispositif de la RMPP, mis en place pour justifier le refus d'augmenter les salaires et tenter de démontrer que le salaire des agents de la Sécurité sociale évolue plus vite que les prix, ne correspond pas à la réalité de la situation du personnel en matière salariale.

En effet, l'augmentation de la rémunération moyenne résulte uniquement de l'attribution des mesures individuelles. Or, la plupart des agents ne bénéficient pas tous les ans de points de compétence, d'expérience ou de parcours professionnels. Ainsi, chaque année tous ceux-là voient leur pouvoir d'achat baisser.

Cette situation est d'autant plus inacceptable qu'il existe aujourd'hui, même si celle-ci est insuffisante, une enveloppe de 80 millions d'euros, initialement prévue pour la classification.

.../...

Comme vous le savez, la négociation relative à la classification ne s'est pas conclue positivement en raison de l'enveloppe budgétaire, limitée, accordée par votre ministère mais aussi d'un certain dogmatisme du Comex/UCANSS.

Ainsi, ce dernier, en refusant systématiquement toute mesure collective et automatique au sein de son projet de classification, ne permettait pas à tous les agents de bénéficier d'une évolution professionnelle.

Monsieur le Ministre, il est urgent de reconnaître l'investissement du personnel par des mesures concrètes en matière salariale.

C'est pourquoi, nos Fédérations syndicales sollicitent une entrevue dans les meilleurs délais afin que nous vous exposions de manière plus tangible les raisons pour lesquelles il est important que votre Ministère accorde les moyens budgétaires permettant de véritables négociations sur l'augmentation de la valeur du point et la classification.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre l'expression de notre considération.



Pour la FNPOS CGT
Denis LALYS
Secrétaire Général



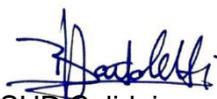
Pour la FEC FO
Laurent WEBER
Secrétaire Fédéral



Pour la CFE-CGC
Patrick LAVAUD
Secrétaire Général Sécurité sociale



Pour la CFTC
Frédéric BELOUZE
Secrétaire Général PSE



Pour SUD Solidaire
Bertrand BARTOLETTI
Secrétaire SUD Protection Sociale